COMPTE RENDU DE LA REUNION du 24 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre février à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 12 février 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Etaient présents :
Mme et M. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, M. GUERRERO,
Mmes et M. les conseillers : Mmes GERVASONI, LAMOTHE, MELIN, NADEAU, PUCHAES, MM. MOTHES, PARKER, THUAULT, THUILLIEZ

Etaient absents : MM. PAINEAU, PALLU.

ORDRE DU JOUR :
- compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2019
- compte administratif 2019
- compte de gestion 2019
- affectation du résultat 2019
- délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses
- motion de soutien à la filière vin
- questions diverses

Document déjà envoyé par mail :
- compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2019

Document ci-joint :
- préparation du Compte Administratif 2019

Est désignée secrétaire de séance : Mme DARMAILLACQ assistée de Mme LEY Florence.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2019, il est signé par tous les membres présents et représentés.

1) Compte administratif 2019

Le maire donne la parole à M. Michel GUERRERO, maire-adjoint afin qu'il présente le Compte Administratif 2019.
Le maire quitte la salle pour le vote.

DELIBERATION

Le conseil municipal, réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel GUERRERO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. Dominique CLAVIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs,
- Adopte le Compte Administratif 2019.

VOTE : 1 abstention (Mme NADEAU)
10 pour

2) Compte de gestion 2019

Le maire reprend la présidence.

Le maire explique que le compte de gestion est tenu par le trésorier, M. MAXIMILIEN et que ce compte doit présenter les mêmes sommes que le compte administratif.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : unanimité

3) Affectation du résultat 2019

DELIBERATION

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Résultat de fonctionnement :		
Résultat de l'exercice	- 4 447.31	déficit
Résultat reporté de l'exercice antérieur	376 366.03	excédent
Résultat de clôture à affecter	371 918.72	excédent
Besoin réel de financement de la section d'investissement :		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	4 030.71	excédent
Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 13 289.63	déficit
Résultat comptable cumulé	- 9 258.92	déficit
Affectation du résultat de la section de fonctionnement :		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	41 034.00	
Recettes d'investissement à percevoir		
Besoin réel de financement	- 50 292.92	
Décide d'affecter le résultat 2019 de la façon suivante,		
- en couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement	50 292.92	
- en excédent reporté à la section de fonctionnement	321 625.80	

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002: excédent reporté 321 625.80 €	D001: solde exécution N-1 9 258.92 €	R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé 50 292.92 €

VOTE : 1 abstention (Mme NADEAU)
11 pour

4) délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses

Le budget 2020 n'étant pas voté, une délibération est nécessaire pour plusieurs opérations :

- JVS MAIRISTEM
  (cession de licence du logiciel Horizon Villages On Line) 2 992.32 € T.T.C.
- Ecole : divers travaux entretien 4 053,80 € T.T.C.
- 3 fauteuils de travail pour le secrétariat de mairie pour un total de 872.46 € T.T.C.

DELIBERATION

Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu que le budget 2020 n'a pas encore été adopté,
le conseil municipal donne l'autorisation de réaliser les travaux ci-dessous et d'en effectuer les mandatements :

- au compte 2051-111 « concessions et droits similaires »
  « informatique Horizon OnLine » pour 2 992.32 euros
- au compte 2135-141 « installations générales, agencements, aménagements des constructions » « travaux école » pour 500.00 euros
- au compte 2184-142 « mobilier » « mobilier mairie » pour 250.00 euros

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2020.

VOTE : unanimité

5) motion de soutien à la filière vin

Le maire informe les élus que l'ANEV (Association Nationale des Elus de la Vigne et du vin) a sollicité les communes pour un soutien à la filière viticole. Vu les incertitudes sur les conséquences des augmentations des taxes douanières aux Etats-Unis, du Brexit et du Coronavirus, cette filière traverse une crise grave.

DELIBERATION

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;
Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;
Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;
Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;
Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;
Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;
Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil demandent à Monsieur le président de la République française de :

- faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

VOTE : unanimité

6) autorisation au maire à mandater un avocat pour l'affaire – commune de Pujols sur ciron / Monsieur VALAT

DELIBERATION

Vu la requête d'appel de Monsieur VALAT devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux contre la commune de Pujols sur Ciron,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL donne l'autorisation au maire de :
- mandater un avocat et de choisir Maître CORNILLE pour représenter la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.
- régler les honoraires de cet avocat pour cette affaire.

VOTE : unanimité

7) tour de permanences pour les élections municipales du 15 mars 2020

8 H 00 - 10 H 00	- CLAVIER Dominique, président - GUERRERO Michel - DIDIER Mothes - LEY Florence, secrétaire
10 H 00 - 12 H 00	- GERVASONI Florence - MELIN Marie-France - THUILLIEZ David
12 H 00 - 14 H 00	- LAMOTHE Carole - PARKER Philippe - THUAULT Jean
14 H 00 - 16 H 00	- CLAVIER Dominique - DARMAILLACQ Josseline - MOTHES Didier
16 H 00 - 18 H 00	- CLAVIER Dominique, président - GUERRERO Michel - MOTHES Didier - LEY Florence, secrétaire

8) questions diverses

- ENEDIS procèdera à l'implantation d'un transformateur à Mareuil, suite à divers incidents sur le réseau.

- populations légales au 1er janvier :
Le maire présente le nouvel état de la population pujolaise :

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Population municipale	**780**	789	780	786	793	779
Population comptée à part	**15**	18	18	18	17	19
Population totale	**795**	807	798	804	810	798

- Scènes été
Le maire informe les élus qu'un spectacle de la compagnie David Muris Quartet – MURIS David aura lieu 13 juin 2020 à l'espace P. COILLOT dans le cadre des Scènes d'été et en collaboration avec notre Ciné-club.

- Le Relais
3 191 kg de vêtements, chaussures ont été déposés en 2019 dans le container.

- Opération archéologique
Mme BERRONE Morgane est autorisée, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de prospection inventaire jusqu'au 30 avril 2020.

- Assainissement collectif
M. GUERRERO signale que les travaux d'assainissement -section place des platanes- commenceront le 26 février. Ils seront réalisés en 2 parties : la 1ère pendant les vacances de février et la 2ème pendant les vacances de printemps. Ceci afin de ne pas affecter le transport scolaire.

Séance levée à 21h55.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2020 à 19 H 30

Le maire sortant accueille le nouveau conseil, et la présidence de séance est assurée par Mr CLAVIER Dominique doyen d'âge des nouveaux élus.

Etaient présents :
Mr DARMAGNAC, Mme GERVASONI, Mme KIRCHER, Mme LAROUSSE, Mme MELIN, Mr MOTHES, Mr PEREIRA, Mme POIROT, Mr RICHEZ, Mr SOULARD, Mme THIBAULT-MARROCQ, Mr THUAULT, Mr THUILLIEZ, Mme VIROULET-L'HOTE

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI assistée de Mme ALVARO Carine.
Mme VIROULET-L'HOTE Emmanuelle et M. DARMAGNAC Aurélien sont désignés assesseurs.

ORDRE DU JOUR :
- élection du maire
- délibération fixant le nombre d'adjoints
- élection des adjoints
- désignation des délégués à la Communauté De Communes Convergence Garonne (C.D.C.)
- élection des délégués du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Bommes et Pujols sur Ciron
- élection des délégués du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon (S.I.S.S.)
- élection des délégués du Syndicat Intercommunal d'électrification du Sauternais
- élections des délégués du Syndicat des Eaux de Budos
- élections des délégués du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG)
- délibération pour les indemnités de fonction des adjoints
- mise en place de diverses commissions communales
- délibération portant création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet
- délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses
- délibération pour l'attribution de primes aux agents communaux pour avoir assuré la continuité du service public pendant la période de confinement

1) élection du maire

M. CLAVIER est candidat.
Vote : M. CLAVIER 15 voix

M. CLAVIER Dominique est proclamé maire et est installé immédiatement.

2) délibération fixant le nombre d'adjoints

Le maire explique que nous sommes dans la strate de population pouvant disposer d'un à cinq adjoints. Deux adjoints officiaient avant il propose de continuer ainsi.

DELIBERATION
Le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à deux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE cette proposition.

Vote : unanimité

3) élection du 1er adjoint

M. MOTHES est candidat.
Vote : M. MOTHES 15 voix

M. MOTHES est proclamé 1er adjoint et est installé immédiatement.

4) élection du 2ème adjoint

M. THUAULT est candidat.

Vote : M. THUAULT 15 voix

M. THUAULT est proclamé 2ème adjoint et est installé immédiatement.

Procès-verbal de séance joint.

A l'issu de ces trois délibérations, Dominique CLAVIER, maire élu fait lecture de :

- la charte de l'élu local. (Un exemplaire complet est remis à chaque conseiller)
- l'arrêté de délégation du maire aux adjoints
- du tableau du Conseil Municipal

5) désignation des délégués à la Communauté De Communes Convergence Garonne

Le maire explique que c'est la personne notée en haut du tableau du conseil municipal qui sera déléguée à la Communauté des communes Convergence Garonne (C.D.C.), en l'occurrence lui-même. M. MOTHES, 2ème sur ce tableau sera son suppléant.

Le vote du président de la C.D.C. et du nombre de vice-présidents aura lieu vraisemblablement avant fin juillet.

6) élection des délégués du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Bommes et Pujols sur Ciron

Le maire explique le fonctionnement et les attributions du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Bommes et Pujols sur Ciron.

3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants sont à élire.

Le Maire propose :

-Mme GERVASONI, M. SOULARD et M. THUAULT comme titulaires

-Mmes KIRCHER, MELIN et VIROULET-L'HOTE comme suppléantes

Le maire demande si d'autres élus sont candidats. Réponse négative.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

- Après explications de Monsieur le Maire concernant l'adhésion de la commune de Pujols sur Ciron au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Bommes et Pujols sur Ciron
- Sachant qu'il est nécessaire de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour représenter la commune à l'Assemblée délibérante de ce Syndicat

Après délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire :

Sont élus délégués titulaires :

- Mme GERVASONI (voix pour, 15)
- M. SOULARD (voix pour, 15)
- M. THUAULT (voix pour, 15)

Sont élus déléguées suppléantes :

- Mme KIRCHER (voix pour, 15)
- Mme MELIN (voix pour, 15)
- Mme VIROULET-L'HOTE (voix pour, 15).

7) élection des délégués du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon (S.I.S.S.)

Le maire fait un compte rendu du rôle et des interventions du syndicat.
2 délégués sont à élire.
Le Maire propose :
-MM. PEREIRA et MOTHES

Le maire demande si d'autres élus sont candidats. Réponse négative.

DELIBERATION
Le conseil municipal,
- Après explications de Monsieur le Maire concernant l'adhésion de la commune de Pujols sur Ciron au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon
- Sachant qu'il est nécessaire de désigner deux délégués pour représenter la commune à l'Assemblée délibérante de ce Syndicat
Après délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire sont élus :

- M. PEREIRA (voix pour, 15)
- M. MOTHES (voix pour, 15).

8) élection des délégués du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sauternais

Le maire explique le fonctionnement de ce syndicat.
2 délégués sont à élire.
Le Maire propose :
- MM. CLAVIER et DARMAGNAC.

Le maire demande si d'autres élus sont candidats. Réponse négative.

DELIBERATION
Le conseil municipal,
- Après explications de Monsieur le Maire concernant l'adhésion de la commune de Pujols sur Ciron au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sauternais
- Sachant qu'il est nécessaire de désigner deux délégués pour représenter la commune à l'Assemblée délibérante de ce Syndicat
Après délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire sont élus délégués :

- M. CLAVIER (voix pour, 15)
- M. DARMAGNAC (voix pour, 15).

9) élection des délégués du Syndicat Intercommunal des Eaux de Budos

Le maire présente ce syndicat.
3 délégués sont à élire.
Le Maire propose :
- Mme LAROUSSE, MM. MOTHES et RICHEZ

Le maire demande si d'autres élus sont candidats. Réponse négative.

DELIBERATION
Le conseil municipal,
- Après explications de Monsieur le Maire concernant l'adhésion de la commune de Pujols sur Ciron au Syndicat Intercommunal des Eaux de Budos
- Sachant qu'il est nécessaire de désigner trois délégués pour représenter la commune à l'Assemblée délibérante de ce Syndicat
Après délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire sont élus délégués :

- Mme LAROUSSE (voix pour, 15)
- M. MOTHES (voix pour, 15)
- M. RICHEZ (voix pour, 15).
-

10) élection du délégué du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (S.D.E.E.G.)

Le maire explique le fonctionnement de ce syndicat.
1 délégué est à élire.
Le Maire propose :
-M. CLAVIER

DELIBERATION
Le conseil municipal,
-Après explications de Monsieur le Maire concernant l'adhésion de la commune de Pujols sur Ciron au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde
-Sachant qu'il est nécessaire de désigner un délégué pour représenter la commune à l'Assemblée délibérante de ce Syndicat
Après délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire est élu délégué :
-M. CLAVIER Dominique

VOTE : unanimité

11) délibération pour les indemnités de fonction des adjoints

Le maire donne le montant des indemnités maximum : 416.17 euros brut pour les adjoints.

DELIBERATION
Le conseil municipal,
- suite à l'installation du conseil municipal le 28 mai 2020 et à l'arrêté de délégations du Maire aux adjoints du 28 mai 2020, le Maire propose les indemnités de fonction des adjoints au taux maximal,
- après avoir délibéré, le conseil municipal,
- DECIDE de fixer ces indemnités avec effet à ce jour :
  - 10.70 % de l'indice brut 1015 pour M. MOTHES Didier, 1er adjoint
  - 10.70 % de l'indice brut 1015 pour M. THUAULT Jean, 2ème adjoint.

Vote : unanimité

Le maire précise que l'indemnité du maire est de droit. Elle s'élève à 1567.43 euros brut.

12) mise en place des diverses commissions communales

Après échanges entre les conseillers, les commissions suivantes sont instaurées.

-commission communication : en charge du journal, du site internet, de la mise en place d'un nouveau système de diffusion auprès des administrés, et de l'animation des réunions de quartier

-commissions fêtes et cérémonie : 8 mai, 11 novembre, vœux de la municipalité et toutes autres manifestations pouvant contribuer à l'animation du village

-commission jeunesse : premier objectif, mise en place d'un conseil municipal des jeunes

-commission finance : élaboration du budget

-commission PLUi : en liaison avec la CDC Convergence Garonne elle sera en charge de la déclinaison locale du PLUi

-commission projet d'aménagement d'un jardin d'enfant

-commission prévention des risques et gestion de crises :

-deux axes :

a) définir les méthodologies d'action en cas d'évènements exceptionnels (tempêtes, inondations, crise sanitaire…)

b) amélioration de la sécurité routière

Il a été précisé que si besoin, d'autres commissions pourraient être mises en œuvre, et certaines arrêtées si les objectifs définis étaient atteints.

Le Maire convoquera dans les semaines à venir les commissions pour une réunion de lancement qui précisera les objectifs et les modalités de fonctionnement, ainsi que les membres de chaque instance.

13) délibération portant création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet

Mme BELLOC a effectué successivement deux CDD de 3 ans. Son 2ème contrat s'est terminé le 31 mars 2020.

Il n'est plus possible de signer un 3ème CDD. Afin de continuer avec cet agent, un CDI est possible.

De plus, il faudra après la délibération publier la vacance d'emploi et cet agent devra passer une visite médicale auprès d'un médecin expert agréé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 (*modifié*) portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de **huit** heures à compter du **1er avril 2020** ;

- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

VOTE : unanimité

14) autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses

Le budget 2020 n'étant pas voté une délibération est nécessaire pour :
-Des travaux de nivellement de sol sur 2 parcelles.
Devis Ent. BEDOURET Jérôme : 1384.32 € T.T.C.
-Solde fauteuils bureau (872.46 – 250.00)
-Tondeuse à gazon : 4831.30 € T.T.C.

DELIBERATION
Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu que le budget 2020 n'a pas encore été adopté,
Le conseil municipal donne l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses ci-dessus :

-au compte 2112-143 « terrains de voirie » « voirie Diane »	pour 1400.00 euros
-au compte 2184-142 « mobilier » « mobilier mairie »	pour 650.00 euros
-au compte 21571 « matériel roulant »	pour 4900.00 euros

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2020.

VOTE : unanimité

15) délibération attribuant la prime exceptionnelle COVID-19

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

CONSIDERANT

- Le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis deux agents de la commune de **Pujols-sur-Ciron**, appelés à exercer leurs fonctions en présentiel pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

DÉCIDE

- D'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Précisez ci-après les modalités d'attribution (présentiel/télétravail ou assimilée), les sujétions exceptionnelles, la définition du surcroit significatif de travail en présentiel :
  -Activité en présentiel pour assurer une permanence physique quotidienne au secrétariat de mairie
  -Assurer la maintenance et l'entretien du domaine communal par la présence quotidienne sur le terrain de l'agent technique
- Cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité, ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois durant l'état d'urgence sanitaire.

- Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à **600 euros** par agents. Cette prime n'est pas reconductible.

- Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.

- La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

- La présente délibération prend effet à compter du **01/05/2020** pour ce qui concerne l'attribution de cette indemnité.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

16) questions diverses

- Un point sur la fourniture des masques réutilisables aux Pujolais a été fait :

- les masques offerts par Bordeaux Métropole et ceux alloués par le Conseil Départemental sont en cours de distribution. De fait 3 masques par habitants sont mis à la disposition des Pujolais

-dans le cadre d'un achat groupé avec la CDC, la commune à acheté 90 masques réutilisables adultes et 200 pour les adolescents, qui seront livrés en juillet.

D'autre-part la commune attend une livraison de 2500 masques chirurgicaux, commande passée dès le début de la crise, via l'association des maires de Gironde.

-Le maire a indiqué que le budget devrait être voté avant le 31 juillet et qu'en conséquence 1 ou 2 conseils se tiendront avant cette date. Les conseillers souhaitent que les réunions du conseil municipal se tiennent le premier mardi de chaque mois à 20h.

-Le maire remercie publiquement au nom du conseil, le Comité des Fêtes, le Comité de Jumelage et les bénévoles qui spontanément ont remis en état l'Espace Pierre Coillot après les inondations.

-Le maire indique également que suite aux inondations, a été faite une demande de classement en catastrophe naturelle.

Séance levée à 21h30.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 30 juin 2020 à 20 h 00

L'an deux mille vingt et le trente juin à 20 h 00, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 23 juin 2020, s'est réuni au foyer rural sous la présidence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Etaient présents :
Mr DARMAGNAC, Mme GERVASONI, Mme KIRCHER, Mme LAROUSSE, Mme MELIN, Mr MOTHES, Mr PEREIRA, Mme POIROT, Mr RICHEZ, Mr SOULARD, Mme THIBAULT-MARROCQ, Mr THUAULT, Mr THUILLIEZ, Mme VIROULET-L'HOTE

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI assistée de Mme ALVARO Carine.

ORDRE DU JOUR :
-vote des taux de la fiscalité directe locale
-vote des subventions aux associations
-indemnités de fonction d'adjoint
-délibération pour constituer la liste de présentation des commissaires pour la commission communale des impôts directs (CCID)
-nominations dans les commissions municipales
-délibération instituant le contrôle obligatoire du système d'assainissement collectif lors de cessions immobilières
-commission PLUI intercommunale
-approbation du budget 2020 du SIRP
-convention d'animation CAP 33
-questions diverses

Documents déjà envoyés par mail :
-convention d'animation CAP 33
-tableau des historiques des subventions aux associations

Trois conseillers n'ont pas reçu le dernier compte rendu. Afin d'éviter ce problème nous utilisons désormais un mail sécurisé, néanmoins chaque compte rendu est disponible sur le site internet de la commune.
Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2020, il est signé par tous les membres présents.

1) vote du taux des deux taxes directes locales

La dernière augmentation des taux des taxes date de 2007.
La Taxe d'Habitation étant désormais supprimée il n'y a plus de vote sur ce taux.
Deux taux sont à voter : TFB (19.70) et TFNB (38.44)
Le maire propose la reconduction à la même hauteur.
Taxe d'habitation (12.90/2019 = 112 027 – 2020 = 116 294)
Total des taxes locales = 2019 = 226 129 / 2020 = 235 553
Différentiel = 9424
Perte d'une dotation rurale « cible » de 9787 euros

<u>DELIBERATION</u>
Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des deux taxes directes.
Pour l'année 2020, les taux sont votés ainsi :

- TFB 19,70 %
- TFNB 38,44 %

- Le produit attendu sera de 118 629 euros :
- TFB 105 828
- TFNB 12 801

VOTE : unanimité

2) délibération pour l'attribution de subventions aux associations

Les demandes de subventions des associations ont été étudiées.
Les élus décident d'octroyer en 2020 aux associations les subventions telles que prises dans la délibération :

DELIBERATION
Après débat, les élus décident d'octroyer en 2020 aux associations les subventions telles que notées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	2020
INFORMATIQUE	500.00
JUMELAGES	500.00
COMITE FETE	500.00
DETENTE LOISIRS AMITIE	1000.00
TELETHON	0.50 du km
CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00
JSP LANGON	150.00

VOTE : à la majorité

3) indemnités de fonction d'adjoints

A la demande de la préfecture, la délibération fixant les indemnités des adjoints a été modifiées comme suit :

-la formulation 10.70% de l'indice brut 1015 est remplacée par 10.70 % de l'indice brut terminal.

Le maire précise que cette modification n'a aucune incidence économique.

4) délibération pour constituer la liste de présentation des commissaires pour la commission communale des impôts directs (CCID)

Le maire résume le rôle de cette commission qui s'exerce en matière de contributions directes. Si les tarifs d'évaluation des propriétés bâties et non bâties sont arrêtés par le service des impôts, la commission participe en amont à leur évaluation, aux côtés de l'administration fiscale. Elle est tenue informée des évaluations nouvelles résultant de la mise à jour périodique des valeurs locatives. Elle émet également un avis sur la classification des biens, les surfaces des biens déclarés…
Il est nécessaire de communiquer 24 noms à la Direction Générale des Finances Publiques : 12 titulaires, 12 suppléants.
Cette administration choisira 6 titulaires et 6 suppléants,
Cette commission doit être créée dans les deux mois qui suivent l'élection du conseil municipal et se réunit une fois par an.

DELIBERATION
- Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts
Le conseil municipal,
DECIDE de proposer
- les commissaires titulaires suivants :
-CHATELIER Francis, DESQUEYROUX Francis, DOUENCE Lisette, GODICHON François, GUERRERO Michel, LAURET Michel, LEBRETON Béatrice, MAZEAU Marie-Josée, PERIN François, POUJARDIEU Alain, STOUFF Dominique, ULDRY Stéphane.
- les commissaires suppléants suivants :
-DOUABIN René, DUBOURDIEU Jean-Jacques, DUCASSE Mickaël, GARNIER Joseph, LACOUE Jean, LAGRAVE Bernard, LAROUSSE Cécile, MOTHES Didier, POISSANT Olivier RICHEZ Landry, THUAULT Jean, THUIILIEZ David

VOTE : unanimité

5) délibération nommant les membres des commissions municipales

DELIBERATION
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

CREER :
- une commission communale « **Communication** »
Sont nommés : Sophie THIBAULT-MARROCQ, Delphine POIROT, Johan PEREIRA, Jean THUAULT, Didier MOTHES.
- une commission « **Jeunesse** »
Sont nommés : Florence GERVASONI, Marie-France MELIN, Delphine POIROT, Sophie THIBAULT-MARROCQ.

6) contrôle obligatoire du raccordement au réseau d'assainissement collectif lors de cession immobilières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants, L 2224-8 et suivants,

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L 1331-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 410-1, R 111-8 et R 460-1 à R 460-7,

Vu le règlement su service d'assainissement collectif sur le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de Budos.

Vu l'arrêté ministériel du 22/12/1994 fixant les prescriptions techniques relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 372-1-1 et L 372-3 du Code des Communes et repris par les articles L 224-8 et L 224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est interdit d'évacuer des eaux usées dans les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales et réciproquement.

En ce qui concerne les eaux pluviales :

Considérant qu'il y a lieu de limiter les nuisances et mauvaises odeurs se dégageant des collecteurs ou pollution des caniveaux qui ne devraient recevoir que des eaux de pluie,

Considérant qu'il y a lieu de limiter la pollution du milieu naturel puisque les collecteurs d'eaux pluviales y aboutissent directement ;

En ce qui concerne les eaux usées :

Considérant que les apports d'eau trop importants dans les stations d'épuration rendent le traitement de celles-ci médiocre,

Considérant qu'il y a lieu de protéger les réservoirs de débordement des collecteurs d'eaux usées, ceux-ci n'ayant pas été prévus pour recevoir des eaux de pluies, et ainsi, d'éviter des débordements sur la voirie et chez les particuliers,

Considérant que les acquéreurs d'un bien sur la commune de Pujols sur Ciron doivent être informés de l'état des installations sanitaires du bien dont ils font l'acquisition dès lors qu'il dépend de l'assainissement collectif,

DELIBERATION

Le conseil municipal ayant délibéré, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, décide :

Article 1 : lors de chaque cession de propriétés bâties sur la commune de Pujols sur Ciron, desservies par un réseau public de collecte des eaux usées, le propriétaire ou son mandataire doit faire procéder à la vérification de la conformité des installations intérieures d'assainissement et de leur raccordement au réseau de collecte.

Article 2 : Cette vérification est effectuée par le service contrôle réseau du délégataire du SIAEIA de Budos dont les coordonnées figurent sur la facture d'eau, en vertu du contrat d'affermage en cours (SUEZ, 91 rue Paulin, 33000 Bordeaux)

Article 3 : L'attestation précisant le résultat du contrôle doit être annexée à l'acte de vente. Une copie du rapport avec un plan des installations doit être transmise avant la vente à la Mairie de Pujols sur Ciron (adresse : 36, rue des Platanes 33210 Pujols sur Ciron), ainsi qu'à son délégataire, la SUEZ.

Article 4 : en cas de non-conformité lors de la vente, l'acquéreur du bien devra procéder à la mise en conformité du raccordement, de la totalité des installations sanitaires intérieures jusqu'au réseau de collecte, dans les 6 mois qui suivent l'acquisition. Il devra aviser le délégataire du SIAEPA du Budos 72 heures avant fermeture des tranchées s'il y a lieu, afin que celui-ci puisse contrôler les travaux réalisés. La visite suite aux travaux de mise en conformité sera facturée à l'acquéreur conformément au règlement de service annexé au contrat d'affermage.
En l'absence de mise en conformité du raccordement au terme de ce délai, il pourra être fait application de l'article L 1331-6 du Code de la santé publique et une pénalité financière sera appliquée au propriétaire en application de l'article L1331-8 du code de la santé publique.

Article 5 : la présente délibération sera affichée à la mairie de Pujols sur Ciron pendant 1 mois.

Article 6 : Une notification en sera faite à Monsieur le préfet de la Gironde.

Article 7 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification

Article 8 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

VOTE : unanimité

7) Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUI)

L'élaboration du PLUI est en cours.
Il est nécessaire de désigner deux élus référents communaux et un suppléant :

DELIBERATION
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer :

- 2 élus référents : Mme LAROUSSE, Mr RICHEZ
- 1 élu suppléant : Mr SOULARD

VOTE : unanimité

8) approbation du budget 2020 du SIRP

Pour Pujols sur Ciron la charge de l'école en 2019 s'élevait à 211 708 euros se décomposant en 193 516 euros pour la participation au budget du SIRP sur le total de 301 320 soit 64.22% et 18 192 euros pour le remboursement de l'emprunt de la construction de l'école maternelle. Ce montant de 211 708 euros représentait 42% des frais de fonctionnement de la commune.
En 2020, le budget du SIRP présenté s'élève à 371 938 euros pour 370 997 euros en 2019. Pour mémoire le budget 2019 avait dégagé un excédent de fin d'année de : 54 604 euros.

En raison du COVID-19, les recettes 2020 du syndicat baissent (contribution des parents à la garderie et à la cantine). En 2019 les recettes étaient de 386 723 euros, l'estimation 2020 a été faite à 341 089 euros. Compte tenu du report de l'excédent, la participation des communes s'élèvent à 279 855 euros contre 301 320 euros An-1.
La clef de répartition (élèves : Pujols = 103, Bommes = 27 / population : Pujols = 797 habitants, Bommes : 532 habitants) donne un montant de 185 796.53 euros pour Pujols (hors remboursement emprunt) soit 66 % du total.
Il conviendra d'être attentif aux frais car la participation de Pujols du fait de la démographie deviendra de plus en plus importante.
Le maire propose d'approuver la proposition du budget mais demande qu'un examen attentif soit fait en 2021, notamment si nous devions constater un excédent important comme cette année. En effet il n'est pas utile de dégager un tel report, car c'est de la trésorerie en moins pour les communes.

Approbation du Conseil municipal pour que les délégués votent ce budget.

Compte tenu des effectifs, l'éventualité de la création d'une 4ème classe à Pujols a été évoquée par l'IEN. (Inspecteur de l'Education National)

9) convention d'animation CAP 33

Le Conseil Départementale et la CDC Convergence Garonne ont engagé un partenariat pour organiser l'opération CAP 33 sur le territoire communautaire dans le but de favoriser la pratique du sport loisir en famille cet été.
L'Espace P. Coillot a été retenu pour accueillir notamment une activité de canoë entre l'île et le quartier Jean Dubos tous les mercredis de 13h à 20 h du 8/07 au 26/08 ;
Le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention

Le conseil APPROUVE

10) questions diverses

-Masques

Mr PEREIRA informe les élus que certaines personnes n'ont pas eu l'information sur le fait que des masques étaient disponibles en mairie. Le maire fait remarquer que cette information a été diffusée sur le panneau lumineux et sur le site internet.

-Accès impasse du Puits

Mr RICHEZ informe les élus que 2 poteaux gênent l'accès au camion-citerne des pompiers à l'entrée de l'impasse du Puits. Le maire répond qu'en premier lieu et avant toutes choses il faut déterminer si ces poteaux sont implantés sur le domaine public ou privé.

-La date du prochain conseil municipal est fixée au 10 juillet à 19 h 00.

Séance levée à 21 h 40.

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : Mr MOTHES, Mr THUAULT, adjoints
Mme GERVASONI, Mme MELIN, Mme KIRCHER, Mme VIROULET-L'HOTE, Mr DARMAGNAC, Mr SOULARD, Mr PEREIRA, Mme POIROT, Mme LAROUSSE.
Mr RICHEZ est arrivé à la délibération n°2 « budget 2020 »
Mme THIBAULT-MARROCQ est arrivée à la délibération n°3 « FDAEC »
Avait donné pouvoir : Mr THUILLIEZ à Mme GERVASONI

ORDRE DU JOUR :
- désignation des délégués pour les élections sénatoriales
- vote du budget 2020
- délibération pour le Fond Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC)
- questions diverses

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI Florence assistée de Mme ALVARO Carine.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2020, il est signé par tous les membres présents.

Le maire demande de rajouter une délibération pour désigner les membres des commissions « sociale » et « projet jardin petit enfance ». Il demande également que soit porté à l'ordre du jour une intervention de la commission communication. Le conseil municipal accepte.

1) désignation des délégués pour les élections sénatoriales

La commune doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 27 septembre 2020.
Sont élus délégués titulaires : Mr CLAVIER, Mr MOTHES, Mr THUAULT
Sont élus délégués suppléants : Mme GERVASONI, Mme VIROULET-L'HOTE, Mme KIRCHER (le PV du scrutin est affiché à la mairie)

2) budget 2020

Le maire présente l'architecture du budget et commente les articles fonctionnement et investissement (volets dépenses et recettes du budget 2020).
L'excédent 2019 reporté est de 321 625.80 euros et les recettes de fonctionnement votées au titre du présent budget sont de 479 916 euros. Le total du budget de fonctionnement s'équilibre donc à 801 541.80 euros.
Les charges à caractères générales s'élèves à 383 602.81 €, celles du personnel à 134 310 €, celles de gestion courante à 259 150 € (dont 203 989 € pour l'école).
L'intérêt des emprunts représente 5161.78 €.

La recette des impôts et taxes représente 283 468 €. Dans ce chapitre la taxe afférente au droit de mutation a été inscrite à hauteur de 30 000 € pour une recette de 39 976 € An-1.
Les dotations de l'Etat s'élèvent à 147 106 € en baisse par rapport à An-1.

L'investissement représente 114 072.13€. Les dépenses prévues sont :

-l'achat d'une tondeuse	4 900
-le changement des fermetures du bâtiment de l'Espace Coillot	32 000
-l'achat d'un terrain	38 000

Le remboursement des emprunts est de 21 086.69 €.
La charge d'emprunt total (intérêt + capital) est de 44 441 € en 2020 contre 60 185 € en 2019.
En 2022 elle sera de 30 288 € ce qui nous redonnera des marges de manœuvre.

DELIBERATION
Après explication des différents chapitres de la section fonctionnement et des différents programmes de la section d'investissement, le Conseil Municipal vote l'adoption du budget 2020.

Le budget 2020 se résume ainsi :

Section Fonctionnement : 801 541.80 euros
Section Investissement : 114 072.13 euros

VOTE : unanimité

3) Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) 2020

Le maire rappelle que le FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes) est une subvention annuelle du Conseil Départemental destinée aux projets qui ne reçoivent pas d'autre aide de cette collectivité. 12 332 € nous sont alloués pour 2020.
Le maire propose d'affecter cette somme au remplacement des ouvertures de la salle de l'Espace Coillot.

DELIBERATION
Monsieur le maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution de Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental dans le cadre du vote du Budget 2020.
La somme qui nous est attribuée est 12 332 euros.
Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2020, les opérations suivantes à l'Espace Coillot :

	H.T.	T.T.C.
- fourniture et pose de portails « salle des fêtes »	20 358.00	24 429.60
-remplacement des portes sanitaires	1 500.00	1 800.00
TOTAL	21 858.00	26 229.60

- de demander une aide financière :
  - FDAEC 12 332.00

-d'assurer le financement de la façon suivante :
  -autofinancement (égal ou supérieur à 20% du coût H.T. de l'opération) 13 897.60

VOTE : unanimité

4) délibération nommant les membres des commissions municipales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

CREER une commission communale « **Sociale** »
Sont nommés : Florence GERVASONI, Séverine KIRCHER, Delphine POIROT, Marie-France MELIN, Jean THUAULT, Didier MOTHES.

CREER une commission communale « **projet jardin petit enfance** »
Sont nommés : Florence GERVASONI, Séverine KIRCHER, Marie-France MELIN, Landry RICHEZ, Stéphane SOULARD, Didier MOTHES.

VOTE : unanimité

5) présentation par la commission communication de l'application « CITY WALL »

Cette application que tous les administrés Pujolais pourraient télécharger gratuitement, permettrait à chacun de recevoir sur son smartphone toutes les informations de la commune.

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal valide ce dispositif et demande à la commission de finaliser le projet.

L'objectif fixé est d'être opérationnel à la rentrée.

Séance levée à 20h00.

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 8 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 2 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : Mr MOTHES, Mr THUAULT, adjoints
Mme GERVASONI, Mme MELIN, Mme KIRCHER, Mr DARMAGNAC, Mr SOULARD, Mr PEREIRA, Mme POIROT, Mme LAROUSSE, Mr RICHEZ
Avaient donné pouvoir : Mme VIROULET-L'HOTE à Mr SOULARD
Mme POIROT à Mme KIRCHER
Excusé : Mr THUILLIEZ

ORDRE DU JOUR :

-délibération pour un virement de crédit pour des honoraires d'avocat dans le cadre d'un contentieux avec la SCI le Cantet
-délibération nommant les membres de la commission gestion catastrophe naturelle/sécurité routière
-décision de principe d'instaurer ou non le « permis de louer » sur la commune
-présentation du projet de mise en sens unique d'un tronçon de la « route du Marais » (entrée du bourg)
-validation des devis de travaux pour la salle du Conseil et la salle à l'Espace Coillot
-Informations : -communication de la liste des membres de la commission des impôts directs, projet jardin d'enfant (signature de l'acte notarié, intervention de l'architecte du CAUE, nettoyage du site, demande de soutient de subvention pour l'acquisition), permis d'aménager Diane 3, travaux sur la conduite de transport de gaz qui traverse la commune, repas de fin d'année des séniors, mise en place du dispositif « City Wall
-questions diverses

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI Florence assistée de Mme ALVARO Carine.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020, il est signé par tous les membres présents.

1) Délibération pour un virement de crédit pour des honoraires d'avocat dans le cadre d'un contentieux avec la SCI le Cantet

Le maire explique qu'il faut réaliser un virement de crédit pour payer les honoraires d'avocat dans le cadre du contentieux avec la SCI le Cantet qui sont estimés entre 3 000 et 3 800 euros. Le maire propose de virer 4 000 €. Notre assurance nous remboursera 1 200 €.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
ACCEPTE le virement de crédits :

: 6226 (honoraires)	+ 4 000 €
: 615221 (entretien et réparation de bâtiments publics)	- 4 000 €

Virement de crédit n°1 /2020

VOTE : unanimité

2) délibération nommant les membres de la commission gestion catastrophe naturelle/sécurité routière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

CREER une commission communale « gestion catastrophe naturelle/sécurité routière »
Sont nommés : POIROT Delphine, Johan PEREIRA, Landry RICHEZ, Jean THUAULT, Didier MOTHES.

VOTE : unanimité

3) décision sur le principe d'instaurer le « permis de louer » sur la commune

Le maire explique que plusieurs retours ont été fait à la mairie concernant l'insalubrité de certains logements locatifs. La commune est d'ailleurs en contentieux avec un des propriétaires. Afin d'éviter ce genre de désagrément il est possible qu'un permis de louer soit instauré sur la commune. Il s'agit en effet de contrôler la salubrité d'un logement locatif par une entreprise agrée avant la mise en location de ce dernier. Le conseil décide d'approfondir le sujet.

4) présentation du projet de mise en sens unique d'un tronçon de la « route du Marais »

Suite à une étude de la Commission Sécurité Routière, le maire propose de mettre en sens unique un tronçon de la route du Marais (entrée du bourg).
Par ailleurs une zone 30km/h sera instaurée dans tout le centre bourg. Ces décisions permettront d'améliorer la sécurité notamment aux abords de l'école.
Avant d'arrêter définitivement le projet une réunion avec les riverains sera programmée.
Le conseil approuve.

5) validation des devis de travaux pour la salle du Conseil et la salle à l'espace « Coillot »

Différentes entreprises ont été sollicitées pour les travaux de rénovation de la salle du Conseil et de l'Espace Coillot. Les devis se décomposent comme suit :

-travaux salle du Conseil :	-réfection plafond, peinture…	4 593.60 €
-travaux Espace Coillot :	-peinture des murs et réfection du plafond	6 140.40 €

Les élus souhaitent un devis supplémentaire pour la salle du Conseil.
Après validation ces travaux seront programmés dans le budget 2021.

Le conseil approuve.

6) informations diverses :

-CCID : 2 listes de noms ont été envoyées à la direction générale des finances publiques au mois de juillet, 12 titulaires et 12 suppléants inscrits par ordre alphabétique, afin de désigner les noms des membres de la commission communale des impôts directs. La liste des titulaires a été retenue et coupée en deux pour faire à nouveau 2 listes dont 6 titulaires et 6 suppléants en gardant l'ordre des noms.

-Projet jardin d'enfants : une demande de subvention pour l'achat du terrain a été faite auprès du Conseil départemental à hauteur de 6000 € et nous espérons une réponse en fin d'année. Un courrier a été fait ce jour afin de savoir si la consultation de l'architecte des bâtiments de France était nécessaire pour ce projet. Le 9 septembre l'architecte paysager du CAUE viendra visiter le site

afin d'établir une première ébauche du projet.

-PA Diane 3 : le permis d'aménager Diane 3 a été déposé le 20/08/2020 et est en cours d'instruction. C'est la dernière tranche des travaux du bourg qui comprendra 9 lots. (8 lots à vendre et 1 que le propriétaire se garde).

-Le maire explique que le Syndicat du Ciron a soulevé le fait que la conduite de transport de gaz qui traverse la commune et passe sous le Ciron n'est pas enfouie assez profondément à cet endroit et constitue un obstacle sur la rivière. Des travaux vont donc être effectués pour y remédier.

-repas des aînés : dans les conditions sanitaires actuelles une décision sera prise avant fin octobre afin de décider si le repas de fin d'année aura lieu comme tous les ans. Le maire propose de suspendre cette cérémonie et de trouver une solution alternative pour marquer la fin d'année auprès de nos aînés. Le conseil approuve.

-L'application City Wall est active et téléchargeable gratuitement depuis un mobile. Ce dispositif permet aux administrés de recevoir des informations directement sur leur smartphone.

Séance levée à 21h15.

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 21 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 9 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : Mr MOTHES, Mr THUAULT, adjoints
Mme GERVASONI, Mme MELIN, Mr DARMAGNAC, Mr SOULARD, Mr THUILLIEZ,
Mr PEREIRA, Mme POIROT, Mme LAROUSSE, Mr RICHEZ, Mme THIBAULT-MARROCQ.
Avaient donné pouvoir : Mme KIRCHER à Mme GERVASONI

Excusée : Mme VIROULET-L'HOTE
Mme THIBAULT-MARROCQ a quitté la séance après la délibération n°5

ORDRE DU JOUR :
- délibération pour un virement de crédit pour l'achat et la mise en œuvre des équipements de signalisation nécessaire pour la mise en sens unique d'une voirie en entre bourg et la création d'une zone 30 km/h
- délégations consenties au maire par le conseil municipal
- désignation du délégué de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- désignation des représentants de la commune à Gironde Ressources
- information sur un projet d'installation photovoltaïque
- information concernant le nouveau régime indemnitaire de la fonction publique territoriale
- Questions diverses

PJ : dossier photovoltaïque envoyée le 9 octobre avec la convocation

Le maire a demandé au Conseil d'observer une minute de silence en hommage à Samuel Paty. Il a également proposé au conseil qu'il l'a accepté d'adresser un message de soutien aux enseignants.

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI Florence assistée de Mme ALVARO Carine.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 8 septembre 2020, il est signé par tous les membres présents.

Le maire sollicite l'autorisation du Conseil pour ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant un virement de crédit pour couvrir des frais d'avocat.

1) **Délibération pour un virement de crédit pour l'achat et la mise en œuvre des équipements de signalisation nécessaire pour la mise en sens unique d'une voirie en entre bourg et la création d'une zone 30 km/h**

Landry RICHEZ détaille le projet et précise qu'il a été légèrement amendé suite à la réunion avec les riverains. Le maire explique qu'il faut réaliser un virement de crédit pour payer la signalétique nécessaire.

DELIBERATION

Le maire explique qu'il est nécessaire de faire un virement de crédit de 3 600 € en fonctionnement.

OBJET : virement de crédit pour l'achat et la mise en œuvre des équipements de signalisation nécessaire pour la mise en sens unique d'une voirie en centre bourg et la création d'une zone 30 km/h

Le Conseil Municipal,
ACCEPTE le virement de crédits :

: 2152 installations de voirie	+3 600 €
: 615221 (entretien et réparation de bâtiments publics)	- 3 600 €

Virement de crédit n°2/2020

VOTE : unanimité

2) Délibération pour un virement de crédit dans le cadre du contentieux Pereira Machado (permis de construire)

Mr PEREIRA MACHADO a attaqué au Tribunal Administratif la décision de refus de son permis de construire au Pingua. Maître CORNILLE avocat de la commune défendra nos intérêts. Des honoraires seront à régler.

DELIBERATION

Le maire propose de faire un virement de crédit de 1 000 €.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE le virement de crédits :

: 6226 (honoraires)	+ 1 000 €
: 615221 (entretien et réparation de bâtiments publics)	- 1 000 €

Virement de crédit n°3/2020

VOTE : unanimité

3) délégations consenties au maire par le conseil municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte, à chaque séance du conseil, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il est demandé au Conseil municipal de décider pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales

- De fixer, dans les limites d'un montant de 1 000 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000 euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations ci-dessus énumérées.

VOTE : unanimité

4)Désignation du délégué de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Après explication, monsieur le maire se propose d'être le délégué de la commune au sein de cette commission.

Le conseil approuve.

5)Désignation des représentants de la commune à Gironde Ressources

Le maire explique que le rôle de Gironde Ressources auprès des communes est entre autres de fournir de l'ingénierie pour la réalisation de projets (aide à la conception de dossiers, recherche de subventions…). La commune a sollicité Gironde Ressources pour le projet parc de loisirs.

DELIBERATION

OBJET : Désignation des représentants de la commune à Gironde Ressources

Le conseil municipal,

-Après explications de Monsieur le Maire concernant l'adhésion de la commune de Pujols sur Ciron à Gironde Ressources

-Sachant qu'il est nécessaire de désigner un délégué et un suppléant pour représenter la commune à l'Assemblée délibérante de cet organisme

Après délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire est élu délégué :

-M. CLAVIER Dominique Titulaire

-M. SOULARD Stéphane Suppléant

VOTE : unanimité

6)Information sur un projet d'installation photovoltaïque
Après exposé du dossier par le maire, le Conseil à la majorité a décidé de ne pas donner suite à ce projet.

7)Information concernant le nouveau régime indemnitaire de la fonction publique territoriale
Le maire donne la parole à Mr THUAULT en charge du personnel afin d'expliquer ce qu'est le RIFSEEP. Il explique que c'est un nouveau régime indemnitaire de la fonction publique qui se compose de deux primes : l'ISFE (versé mensuellement) et le CIA (versé annuellement après évaluation des compétences). La mise en place de ce nouveau régime donnera lieu à une délibération.

8)Questions diverses
-Le maire fait état du courrier du maire de Langon concernant un enfant de Pujols scolarisé à la maternelle Anne FRANCK et de sa demande de participation aux frais de scolarité de ce dernier. Le maire explique que, pouvant accueillir cet enfant sur la commune il refusait cette demande de participation.

-Aurélien DARMAGNAC a signalé que des adolescents jouaient dans le cimetière. Inutile de préciser que ce n'est pas un lieu approprié. En conséquence nous nous attacherons à mettre fin à ce très mauvais usage.

-Plusieurs élus ont constaté que le monument aux morts de la commune était devenu pour certain un terrain de jeu, au moment de la sortie des classes. Un mot sera transmis aux parents pour qu'ils fassent cesser cette pratique.

Séance levée à 21h35.

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 22 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 16 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : Mr MOTHES, Mr THUAULT, adjoints
Mme GERVASONI, Mme MELIN, Mr DARMAGNAC, Mr THUILLIEZ, Mme KIRCHER, Mr PEREIRA, Mme POIROT, Mr RICHEZ, Mme THIBAULT-MARROCQ.

Avaient donné pouvoir : Mr SOULARD à Mme THIBAULT-MARROCQ
Mme VIROULET-L'HOTE à Mr THUAULT
Était excusée : Mme LAROUSSE

ORDRE DU JOUR :

- recueil de l'avis du Conseil Municipal pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
-délibération pour l'attribution de subvention pour le Téléthon 2020
-délibération pour l'attribution de subvention pour Octobre rose
-convention de servitude avec le SDEEG
-point d'avancement sur le projet jardin d'enfant
-questions diverses

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI Florence assistée de Mme ALVARO Carine.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2020, il est signé par tous les membres présents.

1) Recueil de l'avis du Conseil Municipal pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Une note récapitulative présentant le dispositif avait été transmise aux conseillers avant la réunion

Le maire propose le projet de mise en place du RIFSEEP aux conseillers municipaux pour recueillir leurs avis afin de le soumettre au comité technique pour validation.

DELIBERATION

Après échange le conseil à l'unanimité se prononce pour la mise en place du RIFSEEP.

VOTE : unanimité

2) délibération subvention pour le TELETHON 2020 et virement de crédits

Depuis de nombreuses années la commune s'associe au Téléthon. Compte tenu de la crise sanitaire, aucune manifestation n'a pu être organisée, pour autant la commune souhaite poursuivre son engagement pour cette noble cause.

DELIBERATION

Pour participer financièrement au Téléthon, les élus ont décidé de verser la somme de 500 euros.

Le conseil municipal ACCEPTE :

- de verser une subvention de 500 € au Téléthon.

Cette aide sera imputée sur l'article 6574.

- le virement de crédits :

: 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé) : + 500 €
: 615221 (entretien et réparations de bâtiments publics): - 500 €

virement de crédits n°4 / 2020

VOTE : unanimité

3) délibération subvention Octobre Rose et virement de crédit

Même remarque que pour la délibération précédente.

DELIBERATION

Pour participer financièrement à l'évènement Octobre Rose, les élus ont décidé de verser la somme de 150 euros

Le conseil municipal ACCEPTE :

- de verser une subvention de 150 à Octobre Rose.

Cette aide sera imputée sur l'article 6574.

- le virement de crédits :

: 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé) : + 150 €
: 615221 (entretien et réparations de bâtiments publics): - 150 €

virement de crédits n°5/ 2020

4)Convention de servitude avec le SDEEG

Monsieur le maire indique que les travaux réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE au lieudit SAINT-JEAN ont occasionné l'implantation d'un poste de transformation et le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée section A n°1160 appartenant à la commune.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE.

Le conseil municipal après avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE.

VOTE : unanimité

5)Point d'avancement sur le projet jardin d'enfant

La pré-étude paysagère établie par le CAUE a été remise à la commune.

Le Permis d'Aménager du « Domaine des Platanes » (projets de 6 maisons) sur un terrain qui jouxte l'emplacement du futur jardin d'enfants a été déposé en date du 30 novembre.

Considérant que ces deux projets, sont situés dans le périmètre des Bâtiments de France, et qu'il convient de trouver une cohérence, les deux dossiers sont soumis à l'avis de l'architecte des

Bâtiments de France. Dès que nous aurons le retour nous lancerons un appel d'offre pour désigner un maitre d'ouvrage.

6)Questions diverses

-Le Maire informe le Conseil que 156 administrés ont téléchargé l'application City All qui permet de recevoir sur son smartphone les informations de la commune. Il invite les conseillers à continuer de promouvoir ce dispositif.

-La signalisation du sens unique dans le bourg a été mis en place. Il reste à réaliser les peintures au sol qui seront effectuées dès que les conditions météo le permettront.
-Le journal communal a été distribué.

-Les colis de Noël pour les ainés ont été distribués. Le Maire remercie les conseillers qui ont assuré la distribution. Plus de 90 foyers ont ainsi été visités. L'accueil a été positif. Une réflexion doit être engagée pour imaginer ce que nous ferons en 2021.

-Le Maire indique au conseil que dans le cadre de l'élaboration du PLUI, la commune sera auditée le 19 janvier.

-Mesdames Melin et Gervasoni font part des interrogations de certains administrés concernant le compteur LINKY. Le Maire rappelle qu'ENEDIS a informé qu'il procédait au changement des compteurs. Un sous-traitant est en train d'effectuer cette opération sur la commune. Il appartient à chacun d'accepter ou pas la pose de ce matériel. Pour information la Cour d'Appel de Bordeaux a récemment statué sur le caractère non obligatoire de cette disposition.

-Mme Kircher a exposé le principe d'un audit sur l'organisation du SIRP. Le Conseil est favorable. Le coût (2100 €) devra être pris en charge par le budget du SIRP.
D'autre part le Maire a souligné la nécessité pour le SIRP de faire avant le 31 janvier 2021 une demande de subvention (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) en perspective de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2021 et de son équipement numérique.
Le Maire charge les délégués au SIRP de provoquer une réunion de cette instance pour traiter ces deux sujets.

-Mme Melin souhaite que l'on précise qu'à Pujols il n'y a pas de forêts domaniales. La zone boisée appartient à des propriétaires privés.

Séance levée à 21h10.